

**ORGANISATION
DU DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
PAR LES REPRÉSENTANTS
EN MISSION
GREGOIRE ET JAGOT
1er MARS - 1er MAI 1793**

Par Mme GUNSBURG

Résumé : Le 4 Février 1793 le 85e département français, les Alpes-Maritimes est créé et est organisé par deux commissaires en mission, l'Abbé Grégoire et Jagot. Ceux-ci trouvent une situation confuse, doivent ramener l'ordre, briser l'action contre-révolutionnaire très active à Monaco et Menton, mettre en place l'administration nouvelle. La réussite est acquise en un temps très court.

E.D.

Les circonstances qui ont présidé à la mission de Grégoire et Jagot, organisateurs du département des Alpes-Maritimes au printemps 1793 sont de deux ordres. Militaires d'abord : c'est la conquête républicaine voulue par les girondins, qui font la guerre à l'Autriche, mais aussi nécessitée par l'attitude de cette dernière et celle de ses alliés dont fait partie le roi de Sardaigne. Celui-ci en même temps observe l'ultimatum du Pape contre la C.C.C. et protège les émigrés français à Turin, où se trouve le comte d'Artois, à Nice et à Chambéry. Aussi les troupes françaises de l'armée du Var, commandées par le général Danselme, entrent à Nice le 29 septembre 1792. Le littoral est conquis sans résistance, mais la guerre se poursuit dans les montagnes.

Politiques ensuite : comment l'annexion va-t-elle être faite ? La convention hésite durant quatre mois. Pendant ce temps l'administration provisoire du ci-devant comté délègue au nom du peuple de Nice et de son comté, les députés extraordinaires Blanqui et Veillon. Ceux-ci présentent le 4 novembre 1792 devant la Convention, le vœu d'adoption des Niçois par la France. La Convention repousse ce vœu, ne voulant en accepter qu'un, émis par des autorités légales eurent mandatées. Aussi les assemblées primaires se réunissent-elles le 25 novembre et renouvellent ce vœu. (Il faut noter que seule une partie de la population a pris part au vote, l'autre étant aux mains des Piémontais. L'unanimité du vote est due au scrutin public et à la présence des troupes françaises.) En fait la Convention ne sait quelle attitude adopter en face des pays conquis, faut-il en faire des républiques indépendantes réunies sous la protection de la France ? Faut-il les annexer ?

C'est l'attitude de Cambon et de quelques autres députés qui, conscient du péril qui consiste à laisser dans l'attente des pays soumis au pouvoir militaire, désireux d'offrir à la France des moyens sûrs de combat contre l'Angleterre par la conquête de la Méditerranée, connaissant les préparatifs des austro sardes, enlèvent l'adhésion de la Convention; elle vote le 31 Janvier 1793 la réunion de Nice à la France et le 14 février, sur le rapport de Carnot, la réunion de la ci-devant principauté de Monaco. Le 4 février 1793 le 85e département français, les Alpes-Maritimes est créé. Ce département sera organisé par deux commissaires en mission dans le département du Mont Blanc, et il désignera 3 députés à la Convention. Les représentants en mission arrivent à Nice le 1er mars 1793 ils achèveront leur mission 2 mois plus tard, le 1er mai. Qui sont ces hommes ? L'abbé Grégoire est une des figures les plus populaires de la Révolution. Henri Baptiste Grégoire, né en 1750 dans un petit village près de Lunéville dans une modeste famille est entré dans les ordres par vocation. Fortement influencé par les idées philosophiques de l'époque, affilié à une Loge Maçonnique il se distingue dès avant la Révolution par des prises de position courageuses et libérales. Il est député du clergé aux États Généraux. À partir de cette époque son nom est associé aux événements marquants de la Révolution. L'un des premiers à réclamer la réunion des 3 ordres, à voter la suppression des privilèges, à obtenir pour les juifs la plénitude des droits civils, à voter la Constitution Civile du Clergé, il est élu député à la Convention par le département du Loir-et-Cher dont il est déjà l'évêque constitutionnel. Sur son rapport la Convention crée, en novembre 1792, le département du Mont-Blanc qu'il est chargé d'organiser en compagnie d'Hérault de Séchelles, Simond et Jagot. Aussi tant par sa personnalité, ses œuvres, ses idées

et ses actes, Grégoire est un révolutionnaire. La mission dont il est chargé n'est pas une nouveauté pour lui.

De bien moindre importance est la figure de son collègue, Grégoire Marie Jagot, né à Nantua en 1750, il est juge de paix et législateur du canton de Nantua quand il est élu en septembre 1791, député de l'Ain à la Législative. Réélu en septembre 1792 à la Convention, il fait parties de la mission du Mont Blanc.

Quel fut leur rôle respectif ? Nous l'ignorons. Ce fut avant tout un travail d'équipe, Grégoire, par son caractère combattif a eu surtout à s'occuper de la mise au pas des autorités locales et de l'opinion. Jagot a du, en raison de ses compétences, assumer le côté juridique du travail.

La situation du département des Alpes-Maritimes à la veille de la mission de Grégoire et Jagot est assez confuse et agitée.

Dès la conquête militaire une administration provisoire est mise sur pied, une sorte de "preconsulat militaire" du général Danselme. Dès son entrée à Nice, Danselme aidé de quelques Français : Barras, Leseurre, Mougins, institue un gouvernement provisoire pour mettre fin à l'anarchie due à la conquête. L'administration provisoire a pour président Barras, celle-ci s'occupe des biens des émigrés, ce qui soulève de graves accusations contre les vainqueurs. "Nous devons à la vérité de dire pue dons cette malheureuse contrée un cri général s'élève contre Anselme qu'on regarde comme le Verrès des Alpes-Maritimes... contre plusieurs autres individus qui ont laissé dans cette contrée une mémoire chargée de malédictions. Outre le pillage chez les particuliers, on a volé la République... dans les magasins, à Villefranche, on a enlevé pour environ 200.000 livres ..." (Grégoire, rapport à la Convention Nationale. Archives départementales) Danselme se rend impopulaire. A la suite des protestations la Convention décide d'envoyer à Nice une commission d'enquête.

C'est la commission composée de Lasource et Collot d'Herbois. Danselme est destitué le 28 novembre 1792. Les commissaires, convoquent les assemblées primaires en vue de l'élection d'une nouvelle administration.

La Convention Nationale des Colons Marseillais est cette nouvelle administration, désignée par les délégués de toutes les communes qui ont pris part au scrutin. Ce nom sert à rappeler la parenté de Nice avec la Provence. "Marseille avait été fondée par une colonie de Phocéens; cette ruche féconde produit beaucoup d'essaims et Marseille à son tour fonda plusieurs villes; sur les côtes de la Méditerranée, Nice est de ce nombre." (Grégoire rapport à la Convention Nationale). Le 4 janvier 1793, cette Convention élit un Directoire, qui administrera provisoirement le ci-devant comté. Ce Directoire vote la déchéance du roi de Sardaigne, se reconnaît les pleins pouvoirs et réitère le vœu d'adoption à la France. Se rappelant avec indignation les injustes provocations du ci-devant despote connu sous le nom de roi de Sardaigne et ses satellites faites à la nation française, qui s'était déclarée amie de l'homme; se rappelant avec douleur les vexations inquisitoriales, sénatoriales, préfectorales, militaires et arbitraires exercées envers le Peuple niçois... en se rappelant enfin la lâcheté avec laquelle il a abandonné à la plus affreuse anarchie un peuple auquel il avait promis la conservation des propriétés et la sûreté des personnes, après avoir mis tout en usage pour lui inspirer de l'aversion et une haine implacable contre les Français, qui s'étaient déclarés libres... déclare unanimement, au nom du même peuple niçois qu'elle représente, la déchéance perpétuelle contre le ci-devant comté de Nice Victor-Amédée III, soi-disant roi de Sardaigne, et de toute sa descendance, et prote le serment solennel de ne plus connaître à l'avenir d'autre

autorité que celle du peuple..." (Moniteur Universel. 15 janvier 93). Ces nouveaux administrateurs sont des bourgeois francophiles, de convictions républicaines, intéressés à la réunion-de Nice à la France, cette dernière leur garantissant un soutien sûr contre leurs nombreux ennemis. La présence et l'activité de ce Directoire qui semble s'être acquitté honnêtement de sa tâche, seront d'une grande utilité pour Grégoire et Jagot.

Quant à la ci-devant principauté de Monaco elle était gouvernée par le prince Honoré III de Grimaldi: Celui-ci était à Paris et pendant son absence la principauté était gouvernée par le général Mille sorte de "Lafayette monégasque" très populaire. La principauté était formée de trois villes : Monaco, Menton, Roquebrune. De mâle qu'à Nice il s'était formée une Convention Nationale monégasque sous l'impulsion de sociétés populaires. Cette Convention après avoir voté la déchéance du prince s'était reconnu les pleins pouvoirs, avait demandé la réunion à la France et était entré en conflit avec le commandant Millo.

La principauté va être un foyer de troubles et d'agitation à cause de l'attitude du général Milo, commandant de la place qui, destitué de ses fonctions par décret de la Convention Nationale Française, mène une active propagande en faveur des Grimaldi. Une autre cause de troubles sont les démêlés entre Monaco et Menton.

La mission qui attend les 2 Conventionnels va être double : apaiser les esprits, ramener l'ordre, faire place nette avant d'organiser et de mettre en place les nouveaux rouages administratifs.

Le travail de mise en ordre occupera l'essentiel de la mission de Grégoire et Jagot, car des difficultés multiples les attendent, gênant leur travail d'organisation. Ces difficultés résultent d'abord de l'hostilité de l'opinion publique. Les excès militaires ont dressé la population contre les vainqueurs.

Ces excès nous ont fait plus de tort qu'une bataille perdue par leur retentissement en Italie... Il n'est pas en Italie un paysan à qui on n'ait fait croire que le vol, le viol, le meurtre étaient des crises comme parmi le français (Grégoire, rapport à la convention).

Là-dessus s'ajoute la disette, car le pays est très pauvre, la récolte a été mauvaise, la surcharge des troupes est lourde, l'approvisionnement venant de Gêne empêché par les corsaires. De plus la méfiance de la population envers les assignants aggrave la crise économique.

Ce n'est pas tout : l'inscription obligatoire à la garde nationale provoque de nombreux départs ; le nombre des émigrés s'est beaucoup accru par la fuite récente d'individus, qui, épouvantés par l'ombre ou l'idée d'un mousquet, se seraient crus morts s'ils avaient été enrôlés. (Grégoire, rapport à la convention).

Aussi la propagande des émigrés et leurs partisans trouve-t-elle un terrain favorable pour prospérer, grâce au mécontentement général. Cette propagande trouve un écho surtout chez les montagnards attachés au régime sarde par des liens d'accoutumance et de sujétion. Ils vont faire une guérilla incessante en bande appelée les barbets. Cette petite guerre fatigue nos détachements, l'armée piémontaise eut bien moins à craindre (Le Moniteur, 26 décembre 92).

Enfin l'hostilité du clergé local contre Grégoire évêque constitutionnel, aggrave le climat d'hostilité. Celui-ci se voit interdire d'officier en la cathédrale le jour de Pâques (31 mars) citoyen, mon prêtre ne vous assistera, ou n'allumera pas une chandelle, les fidèles sortiront, je ne vous remettrai pas la crosse de Monseigneur illustrissime et révérendissime,

qui m'a chargé d'officier. (Combat : la Révolution à Nice et à Monaco).

Aussi l'opinion est peu sûre, à la merci d'un revers ou d'un succès militaire. Cette hostilité trouve ainsi un écho dans les municipalités les plus importantes.

D'où une seconde série de difficultés. À Monaco une vive propagande antifasciste y est dénoncée par les membres des clubs populaires. Malgré sa destitution Millo est élu maire, lors des élections pour les municipalités. Destitué par les représentants il est de nouveau réélu. La société populaire de Monaco envoie des rapports nourris à Grégoire et Jagot, où elle dénonce les menées du maire, soutenu par la majorité des monégasques. Monaco donc est un puissant foyer d'agitation contre-révolutionnaire.

À Menton, le maire Massa outrepassa ses fonctions en faisant vendre l'argenterie de la paroisse de sa propre autorité, ce qui créa des troubles à Menton, mais surtout il favorisa les menées contre révolutionnaires. L'ironie de cette municipalité se révèle dans son impuissance à ravitailler la ville, alors qu'elle en a les moyens.

Aussi Monaco et Menton ont alourdi la charge du travail des 2 représentants. L'énorme correspondance échangée en fait foi. Cependant la municipalité de Nice n'est pas sans soulever leurs reproches, surtout à propos du recensement des citoyens où elle fait montre de beaucoup d'indulgence à l'égard des émigrés, dénommés absents.

Enfin l'apathie de la Convention française aggrave leurs difficultés. Les rapports sont négligés, ne reçoivent pas de réponse. Là aussi le force d'inertie, les incohérences, les retards provoquent à maintes reprises l'indignation véhémement des deux représentants. Ceux-ci se plaignent des mesures militaires qui provoquent des mécontentements chez les soldats : paiement des soldes en assignats, mesures d'avancement qui favorisent les hommes incompetents, le jeunesse et l'ignorance des officiers, d'où la baisse d'enthousiasme des hommes de valeur, seuls capables de former les cadres qui manquent cruellement ; il ne faut pas que l'armée soit inquiète car le poison du royalisme peut y circuler plus aisément. Si l'armée est peu sûre, le succès de leur mission est compromis. Ainsi se rendent-ils en personne à Sospel pour visiter les troupes et relever leur moral, surtout à propos du paiement de la solde. L'insistance, le ton vif et amer de leurs rapports au sujet de l'armée ne laissent aucun doute sur leurs préoccupations.

Si nous étudions comment les représentants ont réagi face à ces difficultés avec une insuffisance notoire de moyens matériels (lenteur et difficultés des communications) et moraux (hostilité de l'opinion) nous restons stupéfaits par le nombre de décisions et d'actes en si peu de temps.

Pour contenir et éduquer l'opinion publique ils prennent une série de mesures : réparer les dommages de guerre éprouvés par les particuliers en sollicitant auprès de la Convention Nationale les indemnités nécessaires, accorder des distributions gratuites de blé aux communes les plus éprouvées (200 charges de blé seront réparties par le soin des municipalités), faire un prêt de 1000.000 livres en numéraire au Directoire du département sur la caisse de l'armée, mais tout ceci par nécessité politique. Avec insistance nous retrouvons le Même leitmotiv : "ce sera un acte de justice et de politique", "cet acte de justice retentira dans le camp ennemi, dans toute l'Italie..."

C'est pourquoi ils cherchent à briser et à étouffer la propagande antirépublicaine par

quatre opérations simultanées. Ils font appliquer rigoureusement les lois contre les émigrés en faisant recenser leurs biens et établir la liste de leurs noms. Ils adressent de nombreux rappels à l'ordre aux municipalités qui sympathisent plus ou moins ouvertement avec les émigrés et essaient de freiner l'action des représentants "ou espérait nous apitoyer sur le sort des émigrés qui, après avoir fui de leur patrie par lâcheté et par trahison, tentent d'y rentrer avec les mêmes sentiments. Nous avons répondu par une proclamation portant injonction de les arrêter sur le champ." (Rapport à la Convention. 1er avril). D'ailleurs par animosité personnelle à l'égard de ceux qu'il nomme "ennemis" "scélérats"; "fripons" etc.. Grégoire est très attaché à cette lutte contre les émigrés et leurs complices.

Cela l'entraîne d'ailleurs à renforcer les mesures de police mordant une lieutenance de gendarmerie ayant son siège à Nice, formée de 4 brigades, dont 2 à Nice, 1 à Menton, 1 à Puget-Théniers, en vue d'empêcher l'espionnage et les attentats commis contre les piétons des postes. Des documents nombreux attestent de leurs soins constants pour démasquer les espions, stipules responsables de l'ordre public à la vigilance, arrêter des suspects importants. Les représentants en mission ont souvent l'air très bien renseignés. Mais s'ils luttent contre les espions, ils cherchent à détruire la guérilla et le banditisme en montagne. "L'honorable mission que la Convention nous a confiée nous faisait un devoir d; employer des moyens efficaces pour assurer l'empire des lois, étouffer tous les germes de contre-révolution et faire triompher la liberté dans une contrée où le patriotisme est forcé de soutenir et de livrer .1.e.s assauts continuels" (Rapport à la Convention. 16 avril).

Enfin Grégoire publie une adresse au clergé des Alpes-Maritimes où il développe et commente les idées contenues dans la Constitution Civile du Clergé en démontrant que la réforme du clergé ne s'applique qu'à son rôle temporel, ne touche pas au dogme. Car Grégoire est très sensible sur ce sujet, il veut rassurer une population très accessible au "fanatisme" "ici la religion s'apparente souvent à la superstition et ne se borne qu'aux manifestations extérieures de la foi... ce "fanatisme" étant dû en partie à la survivance du patois. D'où la nécessité, dit Grégoire de dire l'office en français et d'établir des écoles nationales.

Lutter contre tous les ennemis de la République par des moyens de coercition ne suffit pas. Il faut aussi s'appuyer sur les sociétés populaires pour répandre l'esprit républicain. La société de Nice, fondée sous l'égide de grassois, s'affilie au Club des Jacobins de Paris. On y commente la Déclaration des Droits, en la fait imprimer et diffuser. Les représentants sont satisfaits de l'aide que leur apportent ces sociétés dans le domaine de la propagande. Ils prennent leur défense quand celles-ci sont attaquées, mais ils ne leur laissent pas une trop grande autorité et liberté. Ils modèrent leur zèle, tempèrent leurs élans parfois excessifs, de façon à ce que cet outil soit toujours maniable. Ils ne se laissent pas dicter des ordres et les tiennent dociles "la loi n'est que l'expression de la volonté de la Nation, et aucune section du peuple n'a le droit de faire la loi."

Mais il faut lutter aussi contre les municipalités indociles : A Monaco, Millo, destitué, réélu, destitué de nouveau est incarcéré avec toute sa famille. Les représentants "n'oublieront pas l'acte de rébellion de Monaco." Malgré la mise à l'écart de ce perturbateur public, Monaco reste un centre d'agitation. Elle réclame des représentants l'argent pour payer des achats de vins et de sel, ce qui amène une réponse cinglante et comminatoire. "Nous demandons à cette municipalité qu'elle veuille bien s'expliquer si elle croit, ou si elle veut que la France accorde à la commune de Monaco le privilège exclusif inouï de faire contribuer à sa subsistance les autres communes de la République, et que les fonds de la Nation soient consacrés à approvisionner votre ville en vins." Là dessus l' agitation baisse le ton. À Menton le maire se

fait tancer à plusieurs reprises. À Nice des erreurs volontaires sont relevées dans les états de population, les listes des émigrés ne sont pas closes à temps. La municipalité se fait taxer de "négligence coupable." Et la Convention ? Pour secouer sa torpeur, lettres et rapports se succèdent. Les représentants apportent de leur propre autorité une modification dans le paiement de la solde, de façon à calmer le mécontentement des soldats.

Tout en menant de front ces diverses activités, Grégoire et Jagot organisent le département en installant l'administration nouvelle.

Dès leur arrivée, le 2 mars, ils se rendent au Directoire des Colons Marseillais et au tribunal civil et criminel pour faire enregistrer le décret de réunion et reconnaître leurs pouvoirs. (De même le 4 mars à Monaco). Ils maintiennent en place, jusqu'à l'organisation définitive les organismes provisoires. Les administrations provisoires de Nice et de Monaco, continueront à fonctionner indépendamment les unes des autres, car ce serait "impolitique et injuste" de le faire avant l'organisation définitive.

Le 9 mars ils lancent une proclamation; rédigée en français et en italien, sur l'organisation des municipalités. Les élections pour les municipalités ont lieu le 24 mars. À Nice Pauliani est élu maire, à Monaco, Millo.

Ils prennent des renseignements sur les états de la population et sur les données géographiques du pays. Pour les états ils doivent se contenter de chiffres approximatifs, parfois même contradictoires. D'après ces renseignements partiels, ils doivent donner les limites des cadres administratifs du département. Les Alpes-Maritimes, limitées à l'ancien comté, donc ayant à l'ouest la limite du Var, comptent une population d'environ 90.000 personnes.

La proclamation du 28 mars donne les divisions du département. Il y a 3 districts et 20 cantons. Le chef lieu est Nice Les 3 districts sont : Nice (8 cantons), Puget-Théniers (7 cantons) Menton (5 cantons). Le tribunal de ce dernier est placé à Monaco.

La proclamation du 30 mars, précédée d'un préambule adressé aux populations, contient 104 articles sur le mode de réunion des assemblées primaires et électorales, les élections des députés et des membres des corps administratifs, Ces 104 articles résument et simplifient les lois en vigueur, édictées soit par la Constituante, soit par la Convention.

Les élections ont lieu le 21 avril. 3 députés sont nommés Dabray -Blanqui - Massa. Si les 2 premiers sont connus pour leur attachement aux idées républicaines, le dernier est par contre assez tiède. Les autres administrateurs (du département, du district, des tribunaux civils et criminels, du tribunal de commerce) sont désignés le 29 avril, et dans l'ensemble les élections ont été nettement favorables au parti révolutionnaire.

Le 1er mai 1793 les nouvelles autorités sont installées solennellement dans leurs fonctions.

Enfin la garde nationale est mise péniblement, sur pied. Cette garde n'est définitivement organisée qu'en l'an IV et elle semble n'avoir accompli aucun fait d'armes. De même un bataillon de corps francs de volontaires est formé. Ce bataillon, 688 hommes, comprend de nombreux soldats étrangers (au département et à la France). Les représentants ont confiance en lui pour défendre "l'honneur des Alpes-Maritimes".

Cette mission nous offre un bon exemple de l'activité réclamée aux représentants de la Révolution. Malgré les graves écueils qui encombraient leur tâche : pays inorganisé, à moitié champ de bataille, livrés à eux-mêmes sans directives, les 2 hommes ont mené à bien leur œuvre, dans un temps record. Ils ont réussi, et grâce à leur fermeté, leur honnêteté, leur "vertu républicaine" et par leur sens aigu des réalités, ils ont toujours su dominer et maîtriser la situation.

Ils ont su donner à ce pays, fraîchement annexé, champ facile aux menées contre-révolutionnaires, les cadres administratifs indispensables pour affermir la Révolution.

A la Convention, Grégoire présente après son départ de Nice, un important rapport où il résume les activités du département et les possibilités économiques qu'il offre : il insiste surtout sur la nécessité de développer le port de Nice, capable de rivaliser avec "ceux de Gênes et de Livourne", et aussi d'élargir les limites du département au-delà du Var, "jusqu'aux montagnes de l'Esterel.

Les nouveaux administrateurs s'acquitteront bien de leur tâche et manifesteront plus d'une fois un attachement affectueux aux deux représentants. Si ceux-ci ont réussi c'est parce qu'ils ont accompli leur mission comme l'a dit Grégoire " avec une conduite pure, des principes irréprochables, un amour ardent de la liberté et un entier dévouement aux droits du peuple."

Bibliographie

- Archives : Archives Départementales des Alpes-Maritimes
série L.
- Archives municipales.
- Copie des Archives Nationales publiées par H. Moris.
- Recueil des Actes du Comité de Salut Public, publié par Aulard.
- Mémoires et manuscrits particuliers
Barras - mémoires.
Bonifassy - mémoires
Fodéré - Voyage aux Alpes-Maritimes.
- Journaux et périodiques
Le Moniteur universel.
Annales du Comté de Nice.
Nice - Historique.
- Ouvrages généraux
Lavisse - Hist. de France contemporaine t. I et II.
Peuples et Civilisations - Tome XIII.
Dequait et Monnier. Les constitutions et les principales lois politiques de 1789 à nos jours.
Godechot. Les Institutions de la Rév. et de l'Empire.
- Etudes particulières.
Combet la Révolution dans le Comté de Nice et la principauté de Monaco 1792 - 1800.
Combet. Le directoire départemental et l'administration des Alpes-Maritimes 1792 - 1799.
Durante. Histoire de Nice.
Toselli. Précis Historique de Nice.